

# La gestion de l'assurance de personnes en mode DSN

# ⇒ Phase 3

- Tréma santé
- Prévoyance



# La gestion de l'assurance de personnes en mode DSN

Les principales données exploitées par les organismes complémentaires pour les contrats de prévoyance en DSN mensuelle phase 3 concernent essentiellement :

- les données d'adhésion et d'affiliation,
- les éléments de calculs des cotisations des salariés,
- les paiements prévus, si l'entreprise choisit de régler via la DSN.

Ce guide a vocation à vous accompagner dans vos premières DSN phase 3, mais il ne se substitue en aucun cas à la documentation officielle disponible sur le site **dsn-info.fr** 

Nous décrivons ici certaines rubriques de la DSN et précisons pour chacune d'elles s'il s'agit d'une donnée d'amorçage (voir guide Amorçage) et/ou s'il existe un lien logique entre des rubriques présentes dans des blocs différents.

1.	1. Les déclarations d'adhésions et d'affiliations		
	Bloc 15 Adhésion Prévoyance	3	
	Bloc 70 Affiliation Prévoyance	4	
2.	Les déclarations des assiettes et des cotisations des salariés		
	Bloc 78 Base assujettie	5	
	Bloc 79 Composant de base assujettie	6	
	Bloc 81 Cotisation individuelle	7	
3.	Les déclarations des paiements		
	Bloc 20 Versement organisme de protection sociale	8	
	Bloc 55 Composant de versement	9	
4.	Exemple	10	

## ADHÉSION PRÉVOYANCE

## Déclaration des adhésions et affiliations

La DSN comporte autant de blocs 15 que de contrats collectifs d'assurance de personnes faisant l'objet d'une adhésion par l'établissement.

Rubrique	Donnée d'amorça ge et/ou liée	Description
S.21.G00.15. <b>001</b> Référence du contrat de Prévoyance	A (Lien)	Référence de votre contrat, donnée dans le fichier d'amorçage. Une référence contrat CARPILIG/P est sous la forme : - Code produit sur 3 caractères - Identifiant interne de votre établissement sur 8 chiffres (sans la clé) - Un point suivi du <b>numéro de contrat</b> En cas de paiement via la DSN, on devra retrouver cette référence contrat au moment d'affecter le paiement dans le bloc 55.001
S.21G00.15. <b>002</b> Code organisme du contrat de Prévoyance	А	Code organisme CARPILIG/P: « P0978 »
S.21G00.15. <b>004</b> Personnel couvert	-	$\ll$ 01 » (oui) pour les contrats d'assurance de personnes avec au moins 1 salarié couvert
S.21G00.15. <b>005</b> Identifiant technique adhésion	Lien	Identifiant interne au message DSN. Doit être unique pour chaque adhésion. On doit retrouver dans cette rubrique cet identifiant en clé de rattachement pour les affiliations Prévoyance dans le bloc 70.013

A : donnée disponible dans la fiche d'amorçage.

**Lien** et Liée : donnée « mère » qui doit être retrouvée dans une rubrique « fille » afin de faire lien entre les données de la déclaration.

(Lien) : la présence de parenthèses indique que la donnée n'est pas systématique et obligatoire.

### Déclaration des adhésions et affiliations

La DSN comporte autant de blocs 70 qu'il y a de couples (salariés × affiliations prévoyance).

Par exemple, pour un établissement avec 6 salariés dont chacun est couvert par 4 contrats collectifs, la DSN doit générer 24 blocs 70.

Rubrique	Donnée d'amorça ge et/ou liée	Description
S.21.G00.70. <b>004</b> Code option retenu par le salarié	(A)	Cette information est facultative en fonction des contrats. Quand elle existe, elle correspond à l'information « option » de la fiche d'amorçage.
S.21G00.70. <b>005</b> Code population de rattachement	А	Cette information est facultative. Elle correspond à l'information « code population de la fiche d'amorçage »
S.21G00.70. <b>012</b> Identifiant technique affiliation	Lien	Identifiant interne au message DSN. (généré par le logiciel de paie à chaque déclaration), unique pour chacune des affiliations du salarié concerné. On doit retrouver dans cette rubrique cet identifiant en clé de rattachement pour les bases assujetties de chaque affiliation-contrat dans le bloc 78.005
S.21G00.70. <b>013</b> Identifiant technique adhésion	Liée	On doit retrouver dans cette rubrique l'identifiant défini dans le bloc 15.005 et qui désigne le contrat concerné par l'affiliation.

Veuillez-vous reporter à la page 3 pour consulter la légende relative aux données d'amorçage inscrites dans le tableau.

POUR RÉSUMER

Au terme de ces deux étapes les informations contenues dans la DSN permettent de connaître :

- l'ensemble des Adhésions collectives de l'établissement déclaré,
- l'ensemble des salariés affiliés à chacune de ces adhésions.

# Déclaration des assiettes et des cotisations des salariés

La DSN comporte autant de blocs 78 que de couples (salariés × affiliation prévoyance) (idem bloc 70).

Rubrique	Donnée d'amorça ge et/ou liée	Description
S.21.G00.78. <b>001</b> Code de base assujettie	_	Toujours égal à « 31 » pour les organismes de Prévoyance (CARPILIG/P)
S.21.G00.78. <b>002</b> Date de début de période de rattachement	-	Obligatoire pour les affiliations aux contrats d'assurance de personnes.  Désigne la date de début de période à laquelle se rattache le montant de la base assujettie.  → en général le premier jour du mois civil déclaré.
S.21.G00.78. <b>003</b> Date de fin de période de rattachement	_	Obligatoire pour les affiliations aux contrats d'assurance de personnes.  Désigne la date de fin de période à laquelle se rattache le montant de la base assujettie.  → en général le dernier jour du mois civil déclaré.
S.21.G00.78. <b>004</b> Montant	-	Toujours égal à « <b>0</b> » pour les organismes de Prévoyance (CARPILIG/P). En effet, les détails de l'assiette (type et montant) sont définis en bloc <i>79</i> et le montant de la cotisation est porté en bloc 81.
S.21.G00.78. <b>005</b> Identifiant technique affiliation	Liée	On doit retrouver dans cette rubrique l'identifiant défini dans le bloc 70.012 et qui désigne l'affiliation dont les caractéristiques vont être détaillées dans les blocs 79 et 81.

Veuillez-vous reporter à la page 3 pour consulter la légende relative aux données d'amorçage inscrites dans le tableau.

## **COMPOSANT DE BASE ASSUJETTIE**

# Déclaration des assiettes et des cotisations des salariés

La DSN comporte au moins autant de blocs 79 que de blocs 78 Prévoyance.

Rubrique	Donnée d'amorça ge et/ou liée	Description
S.21.G00.79. <b>001</b> Type de composant de base assujettie	А	Cette rubrique décrit le type d'assiette prévue au contrat.  Pour les organismes de Prévoyance, les valeurs possibles sont comprises entre 10 et 21.  À titre d'exemple :  « 10 » = Salaire brut Prévoyance  « 11 » = Tranche A Prévoyance  « 12 » = Tranche 2 Prévoyance  « 18 » = Base forfaitaire Prévoyance
S.21.G00.79. <b>004</b> Montant de composant de base assujettie	-	Montant de l'assiette définie précédemment.

Veuillez-vous reporter à la page 3 pour consulter la légende relative aux données d'amorçage inscrites dans le tableau

#### **COTISATION INDIVIDUELLE**

# Déclaration des assiettes et des cotisations des salariés

Ce bloc renseigne le montant total de cotisation nominative due pour une affiliation donnée.

Rubrique	Donnée d'amorça ge et/ou liée	Description
S.21.G00.81. <b>001</b> Code de cotisation	_	Toujours égal à « <b>059</b> » pour les organismes de Prévoyance (CARPILIG/P).
S.21.G00.81. <b>003</b> Montant d'assiette	_	Non renseigné. En effet, pour les contrats de Prévoyance, les montants d'assiettes sont renseignés dans le bloc 79.004 (« montant de composant de base assujettie »).
S.21.G00.81. <b>004</b> Montant de cotisation	_	Montant total de la cotisation pour le salarié au titre de l'affiliation Prévoyance renseignée dans le bloc 78.005.

**UR RÉSUMER** 

Pour les contrats de Prévoyance, 3 blocs distincts sont nécessaires pour reporter le montant des cotisations nominatives dues :

- Bloc 78, en lien avec le bloc 70, pour identifier le couple (contrat/salarié) (adhésion/affiliation),
- Bloc 79 pour préciser le type et le montant de l'assiette de calcul, appelée ici « base assujettie »,
- Bloc 81 pour annoncer le montant de la cotisation due pour cette affiliation.

On remarquera que la formule de calcul permettant de passer de la base assujettie à la cotisation due n'est pas explicitée dans la DSN.



#### **VERSEMENT ORGANISME DE PROTECTION SOCIALE**

# Les déclarations des paiements

Rappel : la périodicité mensuelle de la DSN n'emporte pas de conséquences sur la périodicité des paiements de cotisations Prévoyance.

Le paiement des cotisations d'assurance de personnes via la DSN est facultatif. Vous pouvez continuer à régler directement vos cotisations auprès de Groupe Lourmel par prélèvement, virement ou chèque en vous connectant sur votre espace abonné sécurisé **www.lourmel.com** 

Si vous choisissez de régler vos cotisations auprès de Groupe Lourmel via la DSN, seul le prélèvement SEPA est autorisé.

Rubrique	Donnée d'amorça ge et/ou liée	Description
S.21.G00.20. <b>001</b> Identifiant OPS	_	Code organisme CARPILIG/P : « P0978 »
S.21.G00.20. <b>005</b> Montant du  versement de la  cotisation	_	Montant total de versement au titre de notre organisme CARPILIG/P (P0978). Ainsi, pour les cotisations relatives aux contrats de Prévoyance ce montant doit toujours correspondre au total des montants déclarés dans les blocs 55 (composant de versement). Ce montant peut inclure : des cotisations des salariés (assurance de personnes), des paiements totaux ou partiels, des régularisations, et même des cotisations d'un ou plusieurs autres établissements (en revanche, si l'établissement est non payeur – paiement effectué par un autre établissement–, ce montant doit être renseigné à 0).
S.21.G00.20. <b>006</b> Date de début de période de rattachement	-	Données non exploitées par les organismes de Prévoyance, à renseigner au <b>01012000</b> .
S.21.G00.20. <b>007</b> Date de fin  de période de  rattachement	-	Données non exploitées par les organismes de Prévoyance, à renseigner au <b>01012000</b> .
S.21.G00.20. <b>010</b> Mode de paiement	-	Si vous payez vos cotisations en prélèvement SEPA alors indiquez 05. Si vous avez délégué le paiement à un autre établissement alors indiquez 06.
S.21.G00.20. <b>012</b>	-	À ne renseigner que si vous avez inscrit 06 et indiquer votre SIRET payeur.



## **COMPOSANT DE VERSEMENT**

# Les déclarations des paiements

Rubrique	Donnée d'amorça ge et/ou liée	Description
S.21.G00.55. <b>001</b> Montant versé	-	Montant affecté au contrat mentionné en rubrique 55.003 (la somme des montants en rubrique 55.001 devra être égale au montant annoncé en rubrique 20.005).
S.21.G00.55. <b>003</b> Code d'affectation	Liée	Référence du contrat qui compose une partie du versement. Il s'agit forcément d'un contrat préalablement déclaré en rubrique 15.001.
S.21.G00.55. <b>004</b> Période d'affectation	_	Information obligatoire.  Il s'agit d'une période civile complète (mois, trimestre, semestre, ou année) contenant la ou les périodes cotisées, à renseigner sous la forme « AAAAPNN » avec :  → AAAA = année concernée  → P=type de période (M=mois ; T=trimestre ; S = Semestre ; A=Année ; E=exceptionnel)  → NN=numéro de période (01 à 012 en type M, 01 à 04 en type T, 01 à 02 en type T, 00 en type A ou E)

Veuillez-vous reporter à la page 3 pour consulter la légende relative aux données d'amorçage inscrites dans le tableau.

# **Exemple**

HYPOTHÈSES

Une entreprise avec 1 salarié cadre affilié à 1 contrat FM, rémunération de 4 500 € mensuel sur 12 mois, cotisation calculée de 1 % sur salaire tranche A et 0,5 % salaire tranche B. Pour mémoire, en 2016 le plafond mensuel de la tranche A est fixé à 3 218 €.

- Le contrat est de type « conjoint distinct ».
- Le paiement se fait hors DSN (absence des blocs 20 et 55).

#### Informations relatives à l'adhésion et à l'affiliation :

Rubrique	Donnée d'amorça ge et/ou liée	Description
S.21.G00.15. <b>001</b> Référence du Contrat de Prévoyance	A (Lien)	Exemple : <b>FMC.12918609.0103</b> En cas de paiement <i>via</i> la DSN, on devra retrouver cette référence contrat au moment d'affecter le paiement ( <i>55.001</i> ).
S.21.G00.55. <b>003</b> Code d'affectation	А	P0978
S.21.G00.55. <b>004</b> Période d'affectation	_	01
S.21.G00.15. <b>005</b> Identifiant technique adhésion	Lien	Identifiant interne au message DSN ( <b>généré par le logiciel de paie à chaque déclaration</b> ), unique pour chaque adhésion. Clé de rattachement pour les affiliations Prévoyance (70.013).
S.21.G00.70. <b>004</b> Code option retenu par le salarié	А	Cette information est facultative en fonction des contrats. Quand elle existe, elle correspond à l'information « Option » de la fiche d'amorçage. Dans cet exemple on considère que c'est un contrat conjoint distinct et que le salarié veut couvrir le conjoint. La valeur sera : CJT
S.21.G00.70. <b>005</b> Code population de rattachement	(A)	Cette information est facultative. Elle correspond à l'information « Code population » de la fiche d'amorçage. On peut laisser cette rubrique vide.
S.21.G00.70. <b>012</b> Identifiant technique affiliation	Lien	Identifiant interne au message DSN (généré par le logiciel de paie à chaque déclaration), unique pour chacune des affiliations du salarié concerné. Clé de rattachement pour les bases assujetties de chaque affiliation-contrat (78.005).
S.21.G00.70. <b>013</b> Identifiant technique adhésion	Liée	On doit retrouver dans cette rubrique l'identifiant défini dans le bloc 15.005 et qui désigne le contrat concerné par l'affiliation
S.21.G00.78. <b>001</b> Code de base assujettie	_	<b>31</b> (valeur systématique pour les organismes de Prévoyance)

Voir page suivante

# **Exemple**

#### Informations relatives aux assiettes et cotisations du salarié suite et fin :

Rubrique	Donnée d'amorça ge et/ou liée	Description
S.21.G00.78. <b>002</b> Date de début de période de rattachement	_	Date de début de période à laquelle se rattache le montant de la base assujettie. Par exemple : <b>01072016</b>
S.21.G00.78. <b>003</b> Date de fin de période de rattachement	_	Date de fin de période à laquelle se rattache le montant de la base assujettie. Par exemple : <b>31072016</b>
S.21.G00.78. <b>004</b> Montant	_	<b>0</b> (valeur systématique pour les organismes de Prévoyance)
S.21.G00.78. <b>005</b> Identifiant technique affiliation	Liée	On doit retrouver dans cette rubrique l'identifiant défini dans le bloc 70.012 et qui désigne l'affiliation dont les caractéristiques vont être détaillées plus loin.
S.21.G00.79. <b>001</b> Type de composant de base assujettie	А	Dans notre exemple, la cotisation est calculée sur 2 assiettes distinctes, il faut donc déclarer 2 blocs 79. La première assiette est le salaire tranche A.
S.21.G00.79. <b>004</b> Montant de  composant  de base assujettie	_	Le montant à déclarer ici correspond à la base assujettie dont le type a été déclaré précédemment, en l'occurrence la tranche A du salaire.
S.21.G00.79. <b>001</b> Type de composant de base assujettie	А	La seconde assiette est le salaire de la tranche B.
S.21.G00.79. <b>004</b> Montant de  composant  de base assujettie	-	Le montant à déclarer ici correspond à la base assujettie dont le type a été déclaré précédemment, à savoir la part de salaire en tranche B (différence entre le salaire et le plafond tranche A).
S.21.G00.81. <b>001</b> Code de cotisation	_	<b>059</b> (valeur systématique pour les organismes de Prévoyance)
S.21.G00.81. <b>003</b> Montant d'assiette	-	Non renseigné pour les contrats de Prévoyance (car fait dans le bloc 79.004)
S.21.G00.81. <b>004</b> Montant de  cotisation	-	<b>38.59</b> À noter : la formule de calcul n'est pas explicitée dans la DSN, seules les assiettes le sont (rubrique <i>79.004</i> ). Dans le cas présent, la cotisation résulte des hypothèses posées au départ : 1 % × 3 218 + 0,5 % × (4 500 - 3 128) = 38,59 €

Veuillez-vous reporter à la page 3 pour consulter la légende relative aux données d'amorçage inscrites dans le tableau.